



## 40<sup>e</sup> Congrès national des Sem Strasbourg, le 11 octobre 2006

### MOTION OUTRE-MER

Les 85 Sem d'Outre mer ont prouvé depuis 60 ans qu'elles étaient des acteurs incontournables et efficaces pour mettre en œuvre les projets de développement portés par les collectivités ultramarines que ce soit dans le logement social, l'aménagement et le portage des projets structurants du territoire, les transports, le tourisme, la gestion d'équipements et de services collectifs et le développement économique au sens large.

La cohésion sociale est une condition essentielle à la réussite du développement Outre-mer et passe par une politique du logement et notamment de logement social efficace. Or les Sem d'Outre-mer, confrontées à des besoins de logement en forte croissance :

- constatent que le volet logement du plan de cohésion sociale et les engagements de l'État correspondants (programmation pluriannuelle, augmentation des autorisations d'engagement (AE), réduction de la dette de l'État sur les crédits de paiement (CP)...) ne s'appliquent pas Outre-mer

- constatent la dégradation continue et accélérée de l'efficacité de la politique du logement social Outre-mer : gels successifs des AE conduisant à une baisse des montants de LBU, insuffisance des CP d'où augmentation de la dette de l'État vis-à-vis des opérateurs sociaux, flambée des coûts du foncier et de la construction non intégrée dans les paramètres de financement

- constatent que les montants prévus pour les crédits LBU dans le PLF 2007 du ministère de l'Outre mer ne peuvent conduire qu'à une aggravation de la crise du logement social outre mer et à l'amplification du mal logement

- regrettent l'absence de réponse aux demandes légitimes et réitérées des Sem de s'attaquer aux blocages majeurs pour construire et gérer le parc social, ce qui nécessite la révision des paramètres de financement du logement social, la suppression de l'inéquité des aides personnelles au logement Outre mer (insuffisance du forfait charges de l'AL DOM, absence d'AL foyer), l'allègement du poids de la TFPB sur le parc social

- ne peuvent qu'en conclure que malgré des besoins plus importants qu'en métropole le logement social Outre mer n'est plus une priorité

- demandent en conséquence l'arbitrage des plus hautes autorités de l'État pour inverser cet état de fait, reconstruire une politique de l'habitat, du logement social et de l'aménagement Outre mer, efficace, cohérente, dotée de crédits et d'un pilotage à la hauteur des besoins des populations ultramarines.

Comme elle l'a fait pour la défiscalisation des logements dans les DOM, la Fédération des Sem remettra début décembre aux ministères ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires concernés des propositions de refondation d'une politique de l'habitat Outre-mer cohérente, adaptée à la diversité des contextes locaux.

Les Sem des collectivités d'Outre-mer demandent que les interventions de l'État soient aménagées afin que :

- les dispositifs de financement de la rénovation urbaine s'appliquent sur leurs territoires.
- le financement du logement social en défiscalisation bénéficie d'une simplification juridique de ses montages, d'un assouplissement des procédures d'agrément, d'une sécurisation des risques et d'une ouverture vers la double défiscalisation.

Dans le secteur des services, comme en matière de coopération régionale et de desserte aérienne les constats et propositions exprimés dans la motion de la 9<sup>ème</sup> Conférence des Sem d'Outre mer qui s'est déroulée en juillet en Nouvelle-Calédonie restent toujours d'actualité.